

MESURE DE PROTECTION

DES PERSONNES VULNERABLES

Programme

- Brève histoire de la tutelle, en miroir de l'action sociale et de la psychiatrie
- Notion de capacité juridique, de protection des biens et des personnes
- Les alternatives à la tutelle ou à la curatelle
- La procédure de saisine du Juge des Tutelles
- Différenciation des mécanismes de chaque mesure de protection
- Pouvoirs de la personne protégée et du mandataire (en fonction de chaque mesure de protection)
- Apports concrets d'une mesure de protection
- Limites de l'intervention du mandataire
- Protocoles, terrains et modes de communication entre différents intervenants

Compétences visées

- Appréhender les notions de capacité et de protection juridique
- Comprendre la procédure d'ouverture d'une mesure de protection juridique
- Connaître le fonctionnement des différentes mesures de protection
- Comprendre la mise en œuvre des mesures à travers celle des droits personnels
- Articulation des interventions entre curateur ou tuteur, soin et aide sociale

Méthode & outils pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Echanges et partages d'expérience

FORMATION CONTINUE



Mieux comprendre les mesures de protection juridique pour mieux accompagner les personnes en situation de vulnérabilité ou les majeurs protégés.

Infos pratiques



Niveau d'accès nécessaire pour entrer en formation :
Tout professionnel du social ou de la santé travaillant avec des personnes en situation de vulnérabilité ou des majeurs protégés

Prérequis : Aucun



Formation à :
GRENOBLE



Programme :
1 jour – 7 heures

Calendrier et Tarifs à la demande



Financement :
Dans le cadre de la formation continue

Contactez nos équipes pour plus d'informations

Intervenant : Pierre BOUTTIER, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, formateur, membre de l'ANDP

Ocellia se réserve le droit de modifier les intervenants en cas d'indisponibilité.

Evaluation

Bilan oral en fin d'action.
Fiche d'évaluation remise aux participants en fin de formation

Certification

Une attestation de formation sera remise à l'issue de la formation.

Check-list de l'inscription

Bulletin d'inscription téléchargeable sur
www.ocellia.com

Ce bulletin est à retourner complet au Service Formation Continue Ocellia Lyon, Valence ou Grenoble Echirolles.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT :

Grenoble Echirolles : Service Formation Continue au
04 74 09 02 08

formation-continue.grenoble@ocellia.fr

Lyon : Service Formation Continue au
04 78 64 24 09

formation-continue.lyon@ocellia.fr

Valence : Service Formation Continue au
04 75 86 23 84

formation-continue.valence@ocellia.fr



OCELLIA est un établissement signataire de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap. Votre parcours de formation peut faire l'objet d'aménagement. Nous proposons un accompagnement spécifique aux personnes en situation de handicap.

Espace Lyon

Le Sémaphore
20 rue de la Claire CP 320
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

Espace Valence

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr



Lyon - Grenoble - Valence

www.ocellia.fr